

Informations de base	
2023/0370(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture; réception et surveillance du marché des véhicules agricoles et forestiers et des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles: certaines exigences en matière de signalement Modification Règlement 2013/167 2010/0212(COD) Modification Règlement 2013/168 2010/0271(COD) Modification Règlement 2013/1379 2011/0194(COD) Subject 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.15.02 Aquaculture 3.15.06 Industrie, produits et statistiques de la pêche 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/0370(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2013/167 2010/0212(COD) Modification Règlement 2013/168 2010/0271(COD) Modification Règlement 2013/1379 2011/0194(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 043-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/9/13495